**L’Association de l’Enfance Handicapée à Agadir recherche un Cabinet ou consultant (s) pour l’élaboration de son plan stratégique**

**Termes de référence**

**Projet « TAOURI : Continuum Formation professionnelle et participation économique des PSH du Grand Agadir »**

**Réalisé avec le soutien de la Fondation DROSOS**

**Décembre 2024**

1. **Présentation de l’AEH :**

Depuis sa création en Février 1998, l’AEH œuvre pour faciliter la participation sociale, économique et politique des personnes en situation de handicap via la prise en charge des enfants ayant une déficience mentale dans ses deux centres socioéducatifs, l’accompagnement des jeunes en situation de handicap à l’insertion socio-économique, la mobilisation des acteurs concernés et le plaidoyer pour la défense des droits des personnes en situation du handicap.

L’AEH intervient dans la région Souss Massa en général et le Grand Agadir en particulier et cible :

* Les enfants en situation de handicap intellectuel et/ou mental, âgés entre 04 et 16 ans pour une prise en charge éducative, sociale et paramédicale dans ses deux centres socio-éducatifs,
* Les jeunes en situation du handicap du grand Agadir en priorité ceux qui bénéficient d’un accompagnement personnalisé à l’insertion professionnelle,
* Les personnes en situation du handicap, appartenant à la région Souss-Massa, qui bénéficient des prestations d’information, d’orientation et d’accompagnement pour répondre à leurs besoins,
* Les acteurs locaux institutionnels et privés dont associatifs qui bénéficient des actions de sensibilisation et de formation.

Pour plus d’informations sur les activités de l’Association de l’Enfance Handicapée (AEH), veuillez consulter notre site web www.aeh.ma

1. **Présentation du projet**

Cet appel à candidature s’inscrit dans le cadre du projet « ***TAOURI : Continuum Formation professionnelle et participation économique des PSH du Grand Agadir*** » financé par la Fondation DROSOS et qui vise à faciliter l’accès des PSH à l’insertion professionnelle à travers la mise en place des synergies interacteurs et l’appui aux pratiques inclusives dans les domaines de la formation et de la participation économique.

Pour l’atteinte de cet objectif, le projet prévoit l’atteinte de 04 résultats attendus suivants :

1. L'AEH renforce ses capacités pour un meilleur accompagnement des PSH à la participation sociale et économique,
2. Les PSH de la région bénéficient d’un dispositif régional d’accompagnement,
3. Les centres pilotes de la formation inclusive sont renforcés,
4. Les PSH accèdent aux opportunités inclusives de l’emploi.
5. **Contexte législatif relatif au handicap**

Le Royaume du Maroc a exprimé sa firme volonté et son engagement à la protection et à la consolidation des Droits des PSH à travers son adoption de la Convention internationale des Droits des personnes handicapées et de son protocole facultatif depuis le 8 avril 2009.

Au Maroc, la question du handicap a suscité grand intérêt dans l’actuel texte constitutionnel du 1er juillet 2011 à travers la mention textuelle dans son préambule de bannir toute l’interdiction solennelle et de la lutte contre toutes les formes de discrimination en raison du sexe, de la couleur, des croyances, de la culture, de l’appartenance sociale ou régionale, de la langue, du handicap ou de quelque circonstance personnelle que ce soit.

Par ailleurs, le texte de la constitution a insisté à « Accorder aux conventions internationales dûment ratifiées par lui, dans le cadre des dispositions de la Constitution et des lois du Royaume, dans le respect de son identité nationale immuable, et dès la publication de ces conventions, la primauté sur le droit interne du pays, et harmoniser en conséquence les dispositions pertinentes de sa législation nationale. » … etc

Dans ce sens, la loi cadre 97-13 relative à la protection des droits des PSH a été adoptée et a permet au Maroc de disposer d’un cadre juridique général en harmonie avec les dispositions de la Convention internationale des droits des personnes handicapées et ouvre la voie vers un nouveau chantier d’adoption et d’harmonisation de tout l’arsenal juridique national lié au domaine du handicap.

Poursuivant le même processus, le Maroc s’est doté en 2015 d’une politique intégrée de la promotion des Droits avec comme objectif d’avoir une vision stratégique globale et unifiée, assurant les convergences et qui pallierait aux différents maques et insuffisances entassés depuis des décennies dans ce domaine.

De même, le pays à lancer récemment plusieurs chantiers structurants qui vont contribuer sans doute à la promotion des Droits des populations vulnérable en général et les PSH en particulier, et on peut citer particulièrement ici :

* Le Registre Social Unifié (RSU) qui en train d’être généralisé en tant que solution pour concentrer et harmoniser la collecte de données au moyen d’un numéro d’identifiant unique et pour à la fin identifier les bénéficiaires à cibler. Il accompagnera le chantier de la protection sociale visant à généraliser l’accès aux allocations et fonds sociaux de l’aide publique.
* Le système d’évaluation du handicap qui vise d’abord à appuyer les pouvoirs publics pour suivre les besoins réels des personnes concernées et la meilleure rationalisation de l’offre sociale, à travers une intervention concrète sur les facteurs qui entravent la pleine participation des PSH ; ensuite à assurer un ciblage individualisé et localisé en adaptant les différents services publics et enfin pour assurer le suivi et l’évaluation de l’impact de la politique publique sur la situation des Droits des PSH … etc
1. **Données du handicap au Maroc**

En 2014, le Taux National de Prévalence du Handicap au Maroc, selon la 2ème enquête nationale sur le handicap de 2014, a été estimé à 6,8% soit 2.264.672 personnes ayant déclaré avoir des incapacités à divers degrés de sévérité (léger, modéré, sévère, très sévère) par rapport à une population de 33.304.000 (RGPH 2014).

Ainsi, en termes de ménages, un ménage sur quatre (24,5 %) compte en son sein au moins une Personne en Situation de Handicap (PSH) sur un total de 7.193.542 ménages.

Le Taux Régional de Prévalence du Handicap montre que certaines régions se situent au-delà de la moyenne nationale et c’est le cas de la région Souss-Massa avec un score de 8,8%.

L’enquête démontre que les PSH sont confrontées à une réalité discriminante, que 66,1% des PSH sont sans niveau d’instruction, 19,6% ont au plus un niveau d’instruction primaire, 9,5% ont un niveau secondaire et que seulement 1,8% ont atteint un niveau d’étude supérieur.

Seules 32.24% des personnes handicapées en âge de travailler sont actives contre 90.4% des personnes valides. Et selon les publications du Haut-Commissariat au Plan de 2019, sur la population active occupée, les plus forts taux de chômage sont relevés parmi les jeunes, les femmes et les diplômés. Le chômage continue d’affecter les jeunes âgés de 15 à 24 ans, puisqu’il demeure relativement élevé parmi cette catégorie avec des taux frisant les 26,7%, contre 7% parmi les personnes âgées de 25 ans et plus.

Le taux de chômage des personnes en situation de handicap est de 47,65%[[1]](#footnote-1), soit 4 fois supérieur au taux de chômage national (9,8%). 79,2% des chômeurs sont concentrés dans six régions. Il s'agit des régions de Casablanca-Settat (24,1%), de Rabat-Salé-Kénitra (13,9%), de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (12,6%), de l’Oriental (9,8%), de Souss-Massa (9,4%) et de Fès-Meknès (9,4%).

1. **Présentation de la mission :**

**Objectif**

1. Identifier les points à améliorer en lien avec le contexte et les orientations stratégiques de l’AEH,
2. Annoncer la vision, la mission et les objectifs stratégiques,
3. Proposer et planifier les actions à mettre en œuvre,
4. Concevoir un système de suivi du plan stratégique.

**Modalités de l’élaboration du Plan Stratégique**

***Phase de Diagnostic :*** Évaluer la situation actuelle de l’AEH et des problématiques liées au handicap :

* + Analyse approfondie des données recueillies lors de la phase préparatoire, incluant l'analyse SWOT.
	+ Entretiens détaillés avec les parties prenantes internes et externes.
	+ Étude comparative des bonnes pratiques et des stratégies efficaces dans des organisations similaires.
	+ Ateliers pour identifier les défis spécifiques et les opportunités émergentes.
	+ Cartographie des parties prenantes pour comprendre les influences et les relations clés.

***Phase de Stratégie* :** Développer une vision claire et définir des objectifs stratégiques pour le plan 2025/2028 :

* + Séances de brainstorming pour formuler une vision stratégique à long terme.
	+ Définition des objectifs stratégiques SMART.
	+ Développement de scénarios possibles basés sur les résultats du diagnostic.
	+ Validation des scénarios avec les parties prenantes clés.
	+ Présentation et discussion des scénarios avec les membres du comité directeur de l’association.

***Phase de Formalisation et de Planification* :** Traduire la stratégie définie en actions concrètes et planifiées :

* + Élaboration d'un plan d'action détaillé incluant les initiatives, les activités, les responsabilités, les ressources nécessaires et les échéanciers.
	+ Identification des critères de succès et des indicateurs de performance pour chaque objectif stratégique.
	+ Élaboration d'un budget pour soutenir la mise en œuvre du plan stratégique.
	+ Finalisation du document du plan stratégique 2025/2028 pour présentation et approbation finale par les instances dirigeantes de l’AEH.

***Phase de Communication et de Suivi* :** Assurer une communication transparente et efficace tout au long de la mise en œuvre du plan stratégique.

* + Planification d'une stratégie de communication interne et externe pour informer toutes les parties prenantes sur le plan stratégique et ses objectifs.
	+ Mise en place d'un système de suivi et d'évaluation pour mesurer régulièrement les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés.
1. **Profil recherché**

**Expérience**

* + Expérience avérée en conduite des missions de planification stratégique auprès des associations.
	+ Expertise avérée en développement organisationnel et en gestion dans le secteur associatif, idéalement avec une expérience dans la solidarité internationale.
	+ Capacité éprouvée à utiliser des méthodes participatives pour élaborer une vision collective et la traduire en plans d'action concrets et budgétisés.
	+ Connaissance approfondie des domaines et des enjeux liés au handicap et au genre au Maroc.
	+ Approches innovantes en méthodologie organisationnelle pour accroître l'efficacité et la durabilité des initiatives.
	+ Connaissance des acteurs intervenant dans le domaine du handicap.
	+ Excellente capacité de rédaction et de communication en arabe et en français.
	+ Solides compétences interpersonnelles.
	+ Capacité à communiquer et à faciliter les échanges et les réflexions.
1. **Procédures de Soumission des propositions**

Les cabinets et consultants intéressés sont invités à soumettre leurs propositions techniques et financières avant le 15 Janvier 2025 à 12h00 par email : contact@aeh.ma.

Les propositions doivent inclure :

* Le dossier administratif du cabinet,
* Une proposition technique détaillée,
* Une offre financière détaillée,
* Au moins 02 références pertinentes,
* Une attestation de disponibilité,
* CV (s) du (es) consultant (s) actualisé (s) et signé (s).
1. Enquête nationale sur le handicap, 2014 [↑](#footnote-ref-1)